

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos de tenue ce **10e jour du mois d'avril 2017**, , à compter de 19 h 30. sont présents :

- › monsieur le maire Hugues Grimard
- › madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 2
- › monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 3
- › monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 4
- › madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 5
- › monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 6
- › monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 7

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- › monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- › maître Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

#### **2017-129**

##### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

Adoptée

#### **2017-130**

##### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2016-204 : RUE BINETTE**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 429 rue Binette à Asbestos;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation est à l'effet de réduire la marge avant d'une partie du bâtiment principal à 6.90 mètres plutôt que 7 mètres tel que le prescrit le règlement de zonage 2006-116;

**CONSIDÉRANT** la publication d'un avis le 22 mars 2017 dans le journal L'Actualités/l'Étincelle;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos accepte la dérogation mineure 2016-204.

Adoptée

**2017-131**

**CAUTIONNEMENT POUR UN PRÊT POUR LE CENTRE D'INNOVATION MINIÈRE**

**CONSIDÉRANT** que le centre d'innovation minière de la MRC des Sources veut obtenir un crédit variable de 150 000 \$ afin de pouvoir procéder rapidement à l'acquisition d'équipements dans leurs nouvelles installations;

**CONSIDÉRANT** que la Caisse Desjardins des Sources demande au Centre d'innovation minière de la MRC des Sources d'obtenir des cautionnements;

**CONSIDÉRANT** que la SADC a signé un cautionnement de 50 000 \$ et que la MRC des Sources a signé aussi un cautionnement de 50 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

que la Ville d'Asbestos se porte caution en faveur du Centre d'innovation minière de la MRC des Sources pour la somme limite de 49 999\$, selon les termes et conditions mentionnées dans le formulaire de cautionnement spécifique;

que monsieur Hugues Grimard, maire et madame Manon Carrier, trésorière sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, les documents nécessaires à cette fin.

Adoptée

**OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION**

**2017-132**

**DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA MRC DES SOURCES**

**CONSIDÉRANT** l'article 678.0.2.1 du *Code municipal du Québec* (Chapitre C-27.1) qui stipule qu'une MRC peut, par règlement, déclarer sa compétence à l'égard d'une ou de plus d'une municipalité de son territoire relativement à la gestion du logement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos appuie la MRC des Sources dans sa démarche de déclarer sa compétence à l'égard du logement social et devienne ainsi responsable de l'Office municipal d'habitation sur son territoire.

Adoptée

**2017-133**

**PROJET DE MAISON DE QUARTIER**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a un projet multi partenarial pour revaloriser et dynamiser la vie de quartier dans le secteur de la rue Pierre Laporte et les rues avoisinantes;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'un quartier où logent des gens en situation de vulnérabilité multiples;

**CONSIDÉRANT** que l'objectif est de rendre le milieu accueillant, supportant et capable de répondre aux besoins des familles, toutes générations confondues, afin qu'elles y vivent en toute sécurité et en bon voisinage;

**CONSIDÉRANT** que les retombées suivantes sont également visées :

- Augmenter le sentiment d'appartenance et le respect mutuel
- Développer l'entraide et diminuer l'isolement
- Diminuer les bris
- Augmenter l'utilisation des services des organisations du milieu
- Diminuer les préjugés et améliorer l'image du quartier
- Augmenter le taux d'occupation des logements de l'OMH

**CONSIDÉRANT** qu'une maison de quartier aurait un impact positif sur l'appropriation du milieu par les résidents et améliorerait leur cadre de vie;

**CONSIDÉRANT** qu'elle permettrait d'offrir des services de proximité et de tenir des rencontres et activités propices au plaisir et au temps de qualité entre parents, enfants, voisins, différentes générations et partenaires

**CONSIDÉRANT** que la clientèle de l'OMH bénéficierait grandement d'une maison de quartier à proximité;

**CONSIDÉRANT** que la rue Pierre Laporte a mauvaise réputation auprès de la population d'Asbestos et que cela contribue à son taux élevé d'inoccupation;

**CONSIDÉRANT** qu'une maison de quartier dans la rue Pierre Laporte contribuerait, de différentes façons, à améliorer son image et par le fait même, donnerait le goût à d'autres familles de s'y installer;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a 20 logements vacants sur la rue Pierre Laporte, dont 4 maisons en rangée qui le sont, en moyenne, depuis 18 mois;

**CONSIDÉRANT** que la maison en rangée située au 216 Pierre Laporte est vacante, qu'elle a une situation géographique idéale;

**CONSIDÉRANT** que des activités pourraient s'y donner dès le mois de septembre par des partenaires, que ceux-ci pourraient ranger leur matériel au sous-sol et partager des bureaux à l'étage;

**CONSIDÉRANT** que les partenaires de la petite enfance bénéficient déjà d'un local à l'OMH et pourraient y déménager leur bureau;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos accepte que l'Office Municipale d'Habitation d'Asbestos mette à la disposition des Partenaires de la petite enfance, le 216, rue Pierre Laporte à Asbestos afin d'y loger la maison de quartier.

Adoptée

**2017-134**  
**MODIFICATION À LA PROGRAMMATION DE LA TECQ**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TEC 2014-2018;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;
- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2017.

**BILAN DE LA PROGRAMMATION FINALE -TECQ 2014-2018****SUIV SUR LES VERSEMENTS DE LA SUBVENTION**

SEUIL MINIMAL ANNUEL	<b>198 772 \$</b>
Seuil minimal pour la durée du programme (2014-2018)	993 860 \$
Contribution gouvernementale :	<b>2 054 380 \$</b>

Total des investissements : **3 048 240 \$**

Description du projet	Année de réalisation	Coût net	TECQ	VILLE
			Financement	
<b>Hygiène du milieu</b>				
Plan d'intervention	2015	136 354,45	<b>43 518,00</b>	92 836,45
Génératrice	2016	109 870,46	76 909,00	32 961,46
Toiture - filtration	2016	67 285,44	<b>67 285,00</b>	0,44
Pompes de recirculation	2017	80 515,30	80 515,00	0,30
Système de dessablage	2016-2017	80 816,11	60 612,00	20 204,11
Pompes - Poste St-Luc	2016	15 344,97	11 509,00	3 835,97
Inspection télévisée du réseau	2016	40 544,14	33 028,00	7 516,14
Études pour compteurs d'eau	2016	5 953,35	4 465,00	1 488,35
Système de déshydratation	2017	1 506 000,00	969 151,00	536 849,00
Poste surpression et bouclage d'aqueduc industriel		542 000,00	542 000,00	-
Inspection télévisée du réseau	2017	40 000,00	40 000,00	-
Inspection télévisée du réseau	2018	400 000,00	40 000,00	-
		<b>3 024 684,22</b>	1 968 992,00	695 692,22
<b>Loisirs</b>				
Toiture - Maison des Jeunes	2015	9 213,73	9 193,00	20,73
Toiture - NDTJ	2015	13 648,37	13 648,00	0,37
Toiture - Bibliothèque	2016	62 547,35	62 547,00	0,35
		<b>85 409,45</b>	85 388,00	21,45
<b>Total des projets</b>		<b>3 110 093,67 \$</b>	<b>2 054 380,00 \$</b>	<b>695 713,67 \$</b>
				<b>2 750 093,67 \$</b>

**SUIVI DES ACCEPTATIONS DU MINISTÈRE**

Acceptation du MAMOT - 24 août 2015 **43 518 \$**  
versement : 15 mars 2016

Acceptation du MAMOT - 14 décembre 2016 **229 582 \$**

Adoptée

**2017-135****RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT : (APPEL D'OFFRE 2017-008) FOURNITURE DE TÊTE DELL- TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2017**

Dans le cadre d'un appel d'offres pour la fourniture de 19 têtes 250W, 2 têtes 100W et 81 têtes de 70W de luminaire DEL, la Ville d'Asbestos a reçu les offres suivantes :

## Franklin Empire

Quantité	HPS	Puissance de la tête DEL équivalente	Prix unitaire	Prix total
19	250 W	140 W	283,56 \$	5 387,64 \$
2	100 W	54 W	112,98 \$	225,96 \$
81	70 W	35 W	164,85 \$	13 352,85 \$
Total (avec taxes)				<b>21 806,67 \$</b>

## Claude Bourque électrique

Quantité	HPS	Puissance de la tête DEL équivalente	Prix unitaire	Prix total
19	250 W	140 W	339,71 \$	6 454,49 \$
2	100 W	54 W	195,96 \$	391,92 \$
81	70 W	35 W	195,96 \$	15 872,76 \$
Total (avec taxes)				<b>26 121,37 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos retienne l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, Franklin Empire pour un montant incluant les taxes de 21 806,67 \$ pour la fourniture de tête luminaire DEL.

Adoptée

### 2017-136

#### LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Les sujets à l'ordre du jour de la séance extraordinaire ayant tous été discutés,

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

qu'elle soit levée à 19 h 50.

Adoptée

---

M. Hugues Grimard, maire

---

Me Marie-Christine Fraser,  
greffière